

RELOAD

Périmètre d'application des accords

Dans le cadre du projet RELOAD, un accord spécifique a été négocié pour définir :

1 - Le périmètre social Groupe.

- Sociétés détenues par Airbus $\geq 50\%$
⇒ **appartenance automatique**
- Sociétés détenues par Airbus $< 50\%$
⇒ **adhésion volontaire**

Le périmètre social Groupe permet de définir la représentativité et les moyens accordés aux organisations syndicales.

2 - Le périmètre d'application des accords de groupe.

Pour prendre en compte les spécificités (taille, activité) de certaines sociétés du groupe, **l'application des accords ne sera pas automatique, à l'exception d'un socle commun santé/prévoyance.**

Une fois connu le contenu des accords RELOAD, les sociétés concernées pourront choisir parmi 3 options :

- Rejoindre les sociétés appliquant automatiquement tous les accords.
- Appliquer seulement un ou plusieurs accords groupe.
- Conserver les accords existants et/ou renégocier des accords d'entreprise.

Périmètre social Groupe

Application automatique de tous les accords

Airbus SAS
 Airbus Operations SAS*
 Airbus Defence and Space SAS
 Airbus Helicopters SAS
 Stelia Aerospace SAS*
 Airbus ATR
 GIE ATR
 NAVBLUE SAS
 Airbus DS Geo SAS

Application optionnelle des accords

Airbus DS SLC SA
 SURVEY Copter SAS
 APSYS SAS
 ASB
 Airbus Flight Academy Europe SAS
 Airbus CyberSecurity SAS
 AirBusiness Academy SAS
 Stelia Aerospace Composites SAS
 Stormshield SAS
 Testia SAS

* puis Airbus Atlantic SAS

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent